

# LA CHASSE

en région

*Centre-Val de Loire*



#03 juin 2018

**DOSSIER**

## Les chasseurs, sentinelles de la nature

### TECHNIQUE

L'étude qui vole dans les plumes  
aux idées reçues sur le faisan

### PERMIS DE CHASSER

Un succès pour  
le permis à 0 €





# ASTRID DE SOLOGNE



**Spécialiste dans les domaines suivants :**  
Miradors d'affut - Miradors de battue - Agrainoir - Culture à gibier  
Clôture - Attractants - Venaison - Univers du chien...



Je désire recevoir  
le catalogue

ASTRID DE SOLOGNE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Email : .....



**ASTRID DE SOLOGNE**

ZI - 13 rue Denis Papin - BP106 - 45240 La Ferté Saint-Aubin

Tél. : 02 38 76 62 67 - Fax : 02 38 76 67 96

astrid-de-sologne@wanadoo.fr - www.astrid-de-sologne.com



# AEB

LOCATION-VENTE



*Le bon outil au bon moment*

## Location - Vente

Matériel bâtiment - TP

Industrie - Particuliers

(www.aeb-branger.fr - Contact@aeb-branger.fr)

**Matériel NEUF & OCCASION**



**-15%\***

Sur présentation de ce coupon  
(Sur toute la location)\*

**BOURGES**

Tél : 02.48.65.01.02 Fax : 02.48.70.93.48

Mail : agence.bourges@aeb-branger.fr

**VIERZON**

Tél : 02.48.75.31.10 Fax : 02.48.71.77.65

Mail : agence.vierzon@aeb-branger.fr

**ST AMAND-MONTROND**

Tél : 02.48.96.90.58 Fax : 02.48.96.15.43

Mail : agence.stamand@aeb-branger.fr

**GIEN**

Tél : 02.38.05.12.12 Fax : 02.38.05.12.10

Mail : agence.gien@aeb-branger.fr



dit sur matériel et matériel jusqu'à 31/08/2018 sur base de tarif Contrat Public 2018



*Diplômé de l'école d'armes de Saint-Etienne*

Réparations - Remises à Neuf

Vêtements - Couteaux

Accessoires de chasse - Espace Cadeaux

*Renseignez-vous pour vos Ball-Traps*

Ouvert de 9h à 12h  
et de 14h à 19h  
du mardi au samedi



**www.armurerie-prot.com**

41, rue de Lazenay - 18000 Bourges

Tél. 02 48 21 02 69

RC RM A 328 324 793





**C**hers amis (es) chasseurs et adhérents (es)

Le 04 avril dernier se tenait notre assemblée générale à Bourges et je tiens à remercier les chasseurs qui se sont déplacés car celle-ci était riche en informations. En

effet, la CHASSE BOUGE et c'est une bonne chose pour l'avenir de notre loisir préféré : validation du permis national à 200€ (en principe pour 2019-2020), réforme des statuts à consulter sur notre site internet y compris notre règlement intérieur modifié. L'initiative de ces évolutions importantes provient de notre Président national M. Willy Schraen, soutenu par les membres de son conseil d'administration et je tiens à tous les remercier pour ces bonnes nouvelles et pour l'énergie importante qu'ils déploient.

Revenons à nos difficultés locales dont la principale est la facture des dégâts agricoles qui s'élève cette année à près de 1 000 000€ hors frais du fait des populations de sangliers trop souvent en surnombre. J'invite tous les chasseurs du Cher à prélever plus de sangliers en supprimant les contraintes internes, notamment de tir, au niveau des organisations de chasse, en participant activement à la prévention des cultures et en dialoguant avec les agriculteurs afin de trouver des solutions locales aux problèmes rencontrés. Ces conseils suivis d'actions concrètes de terrain engendreront inévitablement une baisse des dégâts donc une diminution aussi de la participation financière des territoires. N'oubliez pas que vous pouvez chasser ce bel animal du 01 juin au 31 mars. Je compte sur vous et le personnel de votre fédération est à votre écoute afin de vous aider.

Si la gestion du grand-gibier prend une place importante aujourd'hui, j'aimerais qu'il en soit de même pour le petit gibier. Quel bonheur que de chasser au chien d'arrêt un faisán ou un perdreau naturel ! Je sais que pour réussir le développement de ces espèces, il faut redoubler d'efforts : piégeage, agrainage, aménagement du biotope etc. mais nous avons des territoires qui réussissent avec notre soutien alors pourquoi pas vous ? Travaillons plus sur la qualité et moins sur la quantité. Je tiens à remercier notre personnel dévoué à notre passion qui a été dirigé par notre ancien directeur M. Jean-Louis Courseau homme d'une très grande qualité mais qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 01 février après plus de quarante années de service. Mon cher Jean-Louis, je vous souhaite une longue et paisible retraite et profitez bien de votre famille.

La relève a été transmise à M. Willy Gerbaud qui travaillait déjà à la fédération. Je peux vous dire dès à présent qu'il a toutes les compétences à ce poste et toute ma confiance.

Chers amis chasseurs, merci pour votre soutien et c'est en étant tous unis que nous pourrions relever ces défis et je vous adresse toute mon amitié en Saint Hubert.

**F.H. DE CHAMPS**  
PRÉSIDENT DE LA FDC18

## SOMMAIRE

**04-05** → LES ACTUALITÉS  
LOCALES

**06** → FORMATION

**07-09** → VIE FÉDÉRALE  
AG 2018

Directeurs de la FDC :  
Le passage de flambeau

**10-11** → LES ACTUALITÉS  
NATIONALES ET RÉGIONALES

**12-27** → DOSSIER  
Les chasseurs,  
sentinelles de la nature

**28-30** → VIE FÉDÉRALE  
Un succès pour le permis à 0 €

**30** → ASSOCIATIONS  
Information de la Fédération des  
Associations des Chasseurs aux  
Chiens Courants

**31** → Heures de lever  
et coucher du soleil

**32-33** → TECHNIQUE  
Le faisán, ça marche ! €

LA CHASSE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
Édition du Cher - N°03 JUIN 2018

Distribution : Gratuite pour tous les adhérents à la F.D.C.18

ÉDITEUR Fédération des Chasseurs du Cher  
22 rue Charles-Durand CS 70326 - 18023 Bourges Cedex  
Tél. 02 48 50 05 29

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION F-H De Champs

RÉDACTEUR EN CHEF : Philippe Ageny

RÉDACTION : Willy Gerbaud, Xavier Gasselín et le Service  
Technique de la Fédération

MISE EN PAGE ET IMPRESSION - RÉGIE PUBLICITAIRE

L'Imprimerie Média,  
rue des Albizias - BP 30009 - 41700 Contres  
Tél. 02 54 52 41 00 - media@wanadoo.fr

PHOTOS DE COUVERTURE © D. GEST

CRÉDITS PHOTOS Dominique Gest, Xavier Gasselín et le  
service technique de la FDC18

TIRAGE : 13 000 exemplaires.

DÉPÔT LÉGAL À PARUTION. Publication Quadrimestrielle.  
Toute copie, même partielle, sans autorisation préalable,  
reste interdite.  
ISSN : 2557-3578

## ENVIRONNEMENT

## → Sortie nature sur le site de Morogues

Le Sentier de « l'Espace Naturel Sensible » de Morogues, géré par la Fédération des chasseurs, est ouvert au public les dimanches et jours fériés mais si vous souhaitez bénéficier d'une visite guidée et commentée, vous pouvez nous retrouver le samedi 30 juin ou le dimanche 5 août. Rendez-vous à 14h sur le parking de l'espace naturel sensible, au lieu-dit « Les Places » sur la commune de Morogues.



→ Rendez-vous les 30 juin ou 5 août pour une visite guidée du site de Morogues

... RETROUVEZ  
D'AUTRES ACTUS  
SUR NOTRE SITE...

## → L'Association Départementale des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Cher (ADCOM18)

L'Association des chasseurs du Domaine Public Fluvial sur la rivière Cher, dont le président est Miguel DOS REIS, est affiliée à l'ADCOM 18. Elle regroupe tous les chasseurs des 6 lots ouverts à la chasse sur cette rivière. Le bail qui avait pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 se terminera le 30 juin 2019. En attendant le nouveau bail, il reste une saison pour laquelle des places sont disponibles sur certains lots. Si la chasse du gibier d'eau sur la rivière Cher vous intéresse, vous pouvez contacter le trésorier de l'association, Alain Dos Reis au 06.84.85.56.71.



## PARTAGE DE LA NATURE

## → Des circuits balisés pour les VTT entre Bourges et Sancerre Par le Club de VTT des Terres du Haut Berry

Près de 40 circuits VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme et soutenus par la Région Centre Val de Loire, le Département du Cher et les Communautés de Communes sont balisés avec les pancartes ci-dessous :

Ces pancartes sont indispensables au guidage des Vététistes afin qu'ils ne s'égarent pas sur d'autres chemins que ceux qui sont prévus.

Ces circuits sont ouverts de mars à octobre. En dehors de cette période, ces balisages pourraient être enlevés si besoin. Ces circuits sont ouverts de mars à octobre. En dehors de cette période, ces balisages pourraient être enlevés si besoin. Ces tracés passent sur des parcelles privées ou publiques, mais avec toutes les autorisations. N'hésitez pas à faire remonter des informations au président ou au baliseur dont

### Balisage des circuits

Les différents circuits sont repérés par des numéros. Ils sont classés en fonction de leur difficulté par la couleur des numéros.

vert : très facile  
bleu : facile  
rouge : difficile  
noir : très difficile



Balisateur spécifique du Tour



Direction Circuits sur ce parcours



Liaison



Prudence Ralentir



Fausse route

les coordonnées sont disponibles ci-dessous :

### → Infos et contact

**Bertrand CARABIN**, président du Club « Terres du Haut-Berry » - Monboulin - 18110 St Martin d'Auxigny  
Tél. : 06.63.41.17.81 mail : b.carabin@free.fr

**Manuel GERARD**, baliseur  
10 route de Sancerre 18220 Les Aix d'Angillon  
Tél. : 06.72.69.67.50 Mail : gerard.manuel@orange.fr  
Site Internet du « Cyclisme en Haut Berry » :  
<https://www.espacevttfcberry.com/>

## ENVIRONNEMENT

### > La Loire propre mobilise

La 8<sup>ème</sup> édition de l'opération « j'aime la Loire propre » coordonnée par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage s'est déroulée le 3 mars 2018 sur 5 points de collecte en partenariat avec les municipalités, les sociétés de chasse, les chasseurs de gibier d'eau. Au total, plus de 120 personnes ont collecté entre 12 et 16 m<sup>3</sup> de déchets, dont beaucoup de bouteilles en plastique ou en verre, qui sont jetées quasiment partout et notamment sur les bords de chemins d'accès à la Loire et ensuite emportées par les diverses montées des eaux comme en janvier et février 2018. La Fédération des chasseurs du Cher adresse ses remerciements à tous les participants de cette opération de nettoyage pratiquement de la source à l'embouchure de la Loire. Cette démarche écocitoyenne bénéficie d'une couverture médiatique importante qui met en valeur l'action positive des chasseurs sur notre environnement.



## SERVICE TECHNIQUE

### → Nous contacter

➤ **Christophe BOUILLY**  
SOLOGNE - 06 87 68 78 11  
c.bouilly.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **Julien BRAHITI**  
V.D.GERMIGNY - 06 45 70 93 67  
j.brahiti.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **J.Michel LAFON**  
CHAMP.BERRI.SUD - 06 86 67 90 28  
Jm.lafon.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **Didier NIOT**  
CHAMP.BERRI.OUEST - 06 16 70 17 20  
d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **Fabien NOUAÏLLE**  
CHAMP.BERRI.EST - 06 28 30 81 94  
f.nouaille.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **Jérôme RACLIN**  
PAYS-FORT V.D.LOIRE - 06 28 30 81 88  
j.raclin.fdc18@chasseurdefrance.com

➤ **Antoine VOISIN**  
BOISCHAUT MARCHE - 06 11 65 38 60  
a.voisin.fdc18@chasseurdefrance.com

### → Stage photo nature

Sur le site de Morogues, un stage photo de nature a été organisé sous la houlette du photographe animalier professionnel Gérald Soligny. En mai, l'artiste, originaire de la Borne, a dévoilé quelques-uns de ses petits secrets en matière de maîtrise du matériel et de techniques d'approche et d'affût des animaux. Sur deux jours, alternant pratique et théorie, 14 participants ont répondu présents pour s'initier ou se perfectionner à la photographie de nature. Pendant une semaine, les apprentis ont pu parfaire leurs connaissances en accès libre sur l'Espace Naturel Sensible de Morogues en autonomie. Un débriefing avec le photographe sur une sélection de clichés de chaque participant a conclu ce rendez-vous. Face au succès de cette première, nul doute que la fédération relancera en 2019 une nouvelle formation sur cette thématique.



## →FORMATION II

### Formation de piégeage

Cette formation permet à toute personne ayant 15 ans, qu'elle soit chasseur ou non, d'obtenir un numéro d'agrément de piégeage lui permettant par exemple:

- de piéger les animaux classés nuisibles chez lui,
- de réguler les prédateurs sur son territoire de chasse,
- de piéger les ragondins, rats musqués, ....

#### DATES

lundi 18 et mardi 19 juin 2018 ; jeudi 23 et vendredi 24 août 2018 au Centre de formation des Places à MOROGUES de 9h à 17h30  
lundi 17 et mardi 18 septembre à Ardenais

#### PROGRAMME (2 JOURNÉES CONSÉCUTIVES)

- 1 journée** • Connaissance des espèces sauvages
  - Réglementation du piégeage des animaux classés nuisibles
- 2 journée** • Manipulation et pose des différents pièges en situation réelle
  - Visite d'un sentier de piégeage



### Initiation au dressage de votre chien d'arrêt ou leveur.

Les sessions sont animées par un dresseur professionnel. Elles se dérouleront de mi-juillet à fin août le samedi, au Centre de Formation des Places à Morogues. Les dates précises vous seront communiquées à l'issue de votre inscription. Renseignements complémentaires auprès de : Claire Gauguelin au 02.48.26.46.01/ 06.60.65.46.25

#### PROGRAMME

- Bilan des acquis du chien
- Les attentes du propriétaire du chien : rappel, arrêt, sagesse, rapport etc...
- Séances de travail courtes et répétées



## Bulletin d'inscription

A RETOURNER À : FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU CHER - 22, RUE CHARLES DURAND 18023 BOURGES CEDEX

NOM ..... Prénom : .....

Adresse complète .....

Tél fixe ..... Tél portable .....

Mail : .....

Date et lieu de naissance : .....

..... Souhaite participer à la formation (cocher la ou les cases concernées): .....

#### OBTEINIR L'AGRÉMENT DE PIÉGEUR sur 2 jours, de 9h à 17h30

Attention, maximum de 20 participants

- Je souhaite participer à la formation de piégeage à Morogues les 18 et 19 juin 2018
- Je souhaite participer à la formation de piégeage à Morogues les 23 et 24 août 2018
- Je souhaite participer à la formation de piégeage à Ardenais les 17 et 18 septembre 2018 (priorité aux personnes du secteur)

#### INITIATION AU DRESSAGE DE VOTRE CHIEN D'ARRÊT OU LEVEUR Inscription avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018)

adhésion à CTPG (16€) + 12€ par séance. Samedis de juillet/août

- Samedi de juillet /août 2018 de 8h30 à 12 h (Les dates seront communiquées après inscription).

# AG 2018 : Les chasseurs vont de l'avant !

**Permis à 0 €, dégâts de gibier, nouveaux statuts, compte-rendu des mesures phares présentées au cours de l'AG 2018.**

**L**e mercredi 4 avril 2018, au Palais d'Auron à Bourges, l'Assemblée Générale de la Fédération des chasseurs du Cher a accueilli 250 adhérents en présence de Catherine Ferrier, Préfète du Cher. Au cours de son rapport moral, le Président, François-Hugues de Champs a souligné combien il était important d'endiguer l'érosion du nombre de chasseurs en France. « Cette diminution de l'ordre de 2 % annuels et qui correspond à la moyenne nationale nous a conduit à déployer dans notre département l'opération « Permis de Chasser à 0 € » en janvier 2017 ». Grâce à cette opération, le nombre de validations dans le Cher se stabilise désormais (Cf article sur le permis à 0 € dans les pages départementales de votre revue).

## Une augmentation de 44 % des indemnités de dégâts de grand gibier

L'autre point qui a marqué cette AG 2018, c'est la problématique des dégâts de grand gibier. Le Président a rappelé au cours de l'AG que les populations de sangliers restent sur certaines Unités de gestion du département encore trop importantes et provoquent des dégâts significatifs aux cultures agricoles. Le montant provisoire des indemnités versées pour 2017 est de 972 455 € pour 812 dossiers, soit une augmentation de 44 % par rapport à l'année dernière. Ce qui peut impliquer une aug-



→ L'AG a été ponctuée d'échanges passionnés avec les adhérents.

mentation des cotisations demandées aux chasseurs, dont la Participation Financière Des Territoires, qui sont les seuls à financer les dégâts de grand gibier.

## Deux fois trop de renards !

Concernant le petit gibier, une espèce en particulier est sous étroite surveillance. Il s'agit du lièvre. En effet, les comptages (IKA ou échantillonnage par points) font ressortir une chute inquiétante des populations. Certainement victime de maladie type EBHS ou VHD2. Une étude nationale est en cours pour le déterminer. « Si ce phénomène perdure, peut être faudra-t-il envisager la mise en place d'un plan de chasse départemental du lièvre » prévient Elio Lombarte, président de la commission petit-gibier. Parallèlement, le renard se porte bien. 11 000 goupils ont été prélevés dans le département par piégeage, déterrage, destruction et chasse. C'est certes moins que la saison précédente mais Elio Lombarte s'alarme : « il y a deux fois trop de renards ! ». Le responsable de la commission motive les troupes : « Multiplions les battues, intensifions le piégeage, pratiquons le tir d'été et n'oublions pas la chasse sous terre ».



→ L'Assemblée Générale de la Fédération des chasseurs du Cher a accueilli 250 adhérents, en présence de Catherine Ferrier, Préfète du Cher.

## → VIE FÉDÉRALE II

### Des statuts modernisés

Proposés et validés par la Fédération nationale des chasseurs puis par le ministère de l'Environnement, la réforme des statuts des fédérations prévoit, entre autre, l'élection du conseil d'administration par scrutin de liste sans panachage. Le renouvellement de l'intégralité du Conseil d'Administration aura lieu tous les 6 ans. Les nouveaux statuts de la FDC 18 ont été adoptés à la majorité le jour de l'AG. L'Assemblée a été ponctuée d'échanges pertinents et passionnés entre les adhérents et le conseil d'administration.



→ Elio Lombarte, président de la commission petit-gibier, informe les participants de l'état de la faune dans le Cher.

# Nouveau directeur

## « Je suis surtout un chasseur passionné » : Willy Gerbaud, nouveau directeur de la FDC 18

**Le nouveau directeur de la FDC 18 est un chasseur de petit comme de grand gibier. Rencontre avec Willy Gerbaud.**

**W**illy Gerbaud n'est pas un inconnu au sein de la Fédération des chasseurs du Cher. Le tout nouveau directeur a été embauché en 2011 dans le cadre du dossier des dégâts de gibier. Willy a logiquement remplacé Jean-Louis Courseau en février à la suite de son départ en retraite. Ce jeune papa, chasseur passionné, répond à nos questions pour apprendre à mieux le connaître.



→ Première AG pour Willy Gerbaud, nouveau directeur de la FDC 18 depuis février.

**La revue des Chasseurs du Centre Val de Loire : Willy, quel était votre parcours avant d'être embauché à la FDC 18 ?**

**Willy Gerbaud :** « J'étais destiné à devenir enseignant en sciences de la vie et de la terre (SVT). J'ai suivi un cursus universitaire dans ce but à Clermont-Ferrand et puis, de fil en aiguille je me suis orienté vers une formation en environnement pour aboutir à un master « Espace Rural et Environnement », obtenu à Dijon. Ensuite, j'ai collaboré à différents programmes de recherches scienti-

ifiques avec des laboratoires en France mais aussi à l'étranger. J'ai ainsi pu voyager et continuer à me former et à apprendre. Parallèlement, j'avais des contacts avec la Fédération car je suis chasseur depuis toujours. Et un beau jour, j'ai appris qu'une offre d'emploi était parue pour travailler sur le dossier des dégâts de grand gibier à la Fédération des chasseurs du département. Étant passionné de chasse et originaire du Cher, j'ai postulé. J'ai été retenu. Chemin faisant, je me retrouve directeur de la Fédération depuis le 1<sup>er</sup> février 2018 ».

« **Accompagner encore plus les chasseurs** »

**CRCVL : Quel va être votre apport au sein de la FDC 18 ?**

**W.G. :** « Tout d'abord, en tant que directeur, je suis chargé de mettre en place, avec toute l'équipe de la fédération, la politique souhaitée par le Conseil d'Administration. C'est une chose à laquelle on doit se tenir. Ensuite, il me semble que de manière insidieuse nous nous éloignons du terrain et des chasseurs, pourtant notre cœur de métier. Quand je prends un peu de recul sur la situation, je me dis : que nous devrions peut-être nous recentrer sur des choses propres à notre métier, accompagner encore plus les chasseurs dans leurs démarches relatives à la gestion des espèces classées « gibier » et des espaces et apporter ainsi le concours de la Chasse à la protection de la nature et de la biodiversité ordinaire et extraordinaire. C'est en tout cas, ce que j'aimerais apporter à la chasse dans notre département. J'occupe ces nouvelles fonctions depuis peu. Avec le temps, nous allons sans doute identifier de nouvelles pistes de travail mais il ne faut pas vouloir aller trop vite ».

**CRCVL : Quel chasseur êtes-vous ?**

**W.G. :** « Je suis avant tout un chasseur de petit gibier au chien d'arrêt avec une prédilection pour la bécasse. De temps en temps, je chasse le grand gibier à l'approche ou en battue. Il est important de pratiquer les différents modes de chasse pour garder des liens avec la réalité de la pratique de notre passion sur le terrain. Mais je suis surtout un chasseur passionné ! ».

➤ **C'est Bertrand Boulet qui remplace Willy au service dégâts de grand gibier. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne intégration au sein de l'équipe.**



➔ *Passation de pouvoir entre l'ancien directeur Jean-Louis Courseau et le nouveau Willy Gerbaud sous le regard du Président François-Hugues de Champs.*

➔ **41 ans et 21 jours**

C'est le temps passé au service des chasseurs du Cher depuis 1977 par Jean-Louis Courseau. D'abord à la gestion des dégâts, puis en 1983 devenu directeur, Jean-Louis Courseau a réalisé l'ensemble de sa carrière à la FDC 18. Une longue et belle carrière récompensée, au cours de l'AG 2018, par le mérite agricole. « Une récompense qui honore aussi l'institution ainsi que les hommes et les femmes qui y travaillent » a souligné le jeune retraité. Le Président de la Fédération des chasseurs du Cher, le Conseil d'Administration, l'ensemble du personnel et les chasseurs du département remercient Jean-Louis Courseau pour son dévouement et lui souhaitent une bonne et heureuse retraite.



... L'ACTU EN CONTINU  
SUR NOTRE SITE...

## CONGRÈS NATIONAL

### → Les présidents valident la réforme

L'assemblée générale annuelle de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) s'est tenue les 21 et 22 mars à Lyon, réunissant les représentants des fédérations régionales et départementales. Décisif, ce congrès des présidents a été marqué par l'adoption à une large majorité (91,92%) d'une vaste réforme de la chasse visant son développement, notamment dans les territoires ruraux. Plus généralement, il s'agit de « rendre la chasse française plus accessible, de la simplifier et de mieux la responsabiliser », précise la FNC.



## VIE FÉDÉRALE

### → Des statuts renouvelés

Trois arrêtés ministériels publiés en février modifient les statuts des fédérations nationale, régionales et départementales - incluant des changements qui avaient été adoptés lors de l'assemblée générale de la FNC en 2017. Pour les fédérations départementales, ces évolutions ont notamment pour objectifs d'accroître les missions, de faciliter l'élaboration du schéma, de faire le lien entre l'assemblée électorale et la gouvernance, d'installer le scrutin de listes et de clarifier les conditions de candidature, de droits de vote et de procurations. Chaque fédération départementale a soumis son projet de statuts modifiés à l'approbation de ses adhérents lors de son assemblée générale 2018.

## CONVENTION RANDONNEURS-CHASSEURS

### → Sur le chemin du bien vivre ensemble

Le 22 mars, Willy Schraen et Robert Azaïs ont signé la première convention de partenariat entre la Fédération nationale des chasseurs et la Fédération française de la randonnée pédestre, dont ils sont respectivement présidents. L'objectif est de favoriser le « bien vivre ensemble » des chasseurs et des randonneurs en renforçant leurs collaborations, à travers notamment le développement et la valorisation des initiatives locales. De grands axes de travail ont été dégagés, parmi lesquels la mise en place d'actions de médiation, de cohabitation, d'éducation à l'environnement ou encore de préservation de la biodiversité.



## VERS UNE NOUVELLE RÉFORME

### → Le permis de chasser national à 200€

Parmi les mesures phares incluses dans la réforme de la chasse, adoptée lors du dernier congrès national, se trouve la diminution du montant du permis national de 400€ à 200€ (le permis départemental sera maintenu dans sa forme actuelle). Cette baisse substantielle a pour but d'enrayer

le déclin du nombre de pratiquants en rendant la discipline plus accessible, en redonnant du pouvoir d'achat aux chasseurs et en encourageant leur mobilité. La mise en application de la réforme, dans sa globalité, est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2019.



## RÉGLEMENTATION

### → Autorisation des réducteurs de son : « Atténuer » ne signifie pas « supprimer »

Le 2 janvier, un arrêté ministériel a aboli l'interdiction relative à « l'emploi sur les armes à feu de tout dispositif silencieux destiné à atténuer le bruit au départ du coup ». Le Ministre de la transition écologique et solidaire a clarifié l'interprétation de cette modification en précisant que cet arrêté « permet l'utilisation de modérateurs de son sur les armes à feu de chasse. Il ne s'agit pas de silencieux mais de dispositifs qui atténuent la puissance acoustique du coup de feu d'une vingtaine de décibels en moyenne, soit légèrement sous le seuil de sensation douloureuse. Il s'agit bien de protéger l'ouïe des tireurs, non pas de rendre le tir silencieux. (...) Le gibier, les chasseurs et les autres usagers de la nature entendent fort bien, à plusieurs dizaines de mètres de distance, un coup de feu issu d'une arme équipée d'un modérateur de son conforme à la réglementation en vigueur. »

## LA PESTE PORCINE AFRICAINE

### → Appel à la vigilance

Depuis une dizaine d'années, la peste porcine africaine circule dans l'est de l'Europe, et s'étend vers l'ouest – touchant, outre des porcs d'élevage, de plus en plus de sangliers. En 2017, des cas ont été déclarés en République tchèque et en Roumanie. Pour l'heure, l'ouest de l'Europe (et notamment la France) n'est pas touché, mais le risque de contamination est réel. Nous devons tous être vigilants, d'autant qu'il n'existe pas de vaccin et que le virus est tenace. En tant que chasseur, il convient de signaler toute mortalité anormale de sanglier, de ne pas en lâcher en provenance des zones contaminées et, en cas de voyage dans ces pays, d'éviter tout contact avec les porcs ou sangliers, de ne pas rapporter de viande ou de produits de ces espèces, et de nettoyer soigneusement son matériel.

➔ Plus d'informations : [plateforme-esa.fr](http://plateforme-esa.fr)



## LES ACTUALITÉS RÉGIONALES



... L'ACTU EN CONTINU SUR NOTRE SITE...

## NETTOYAGE DE LA NATURE

### → « Fleuves et rivières propres » : les chasseurs au rendez-vous

Plus de 2 500, tel est le nombre de bénévoles qui ont participé à l'édition du 3 mars de l'opération « Fleuves et rivières propres ». Parmi eux, des randonneurs, des pêcheurs, des riverains et, comme chaque année, de nombreux chasseurs de la région.

Répartis sur plus de 60 sites, ces bénévoles ont collectés, selon une première estimation, environ 450 m<sup>3</sup> de déchets sur les bords de la Loire, du Cher, de la Sarthe et de l'Allier.

➔ [www.fleuves-rivieres-propres.fr](http://www.fleuves-rivieres-propres.fr)





« ... l'intérêt de la santé animale  
et publique... »

# Les chasseurs, sentinelles de la nature

Présents sur le terrain tout au long de l'année, les chasseurs sont très impliqués dans la surveillance sanitaire de la faune sauvage. Découvrez quelques exemples concrets...

DOSSIER  
➔



# Une force d'intervention incontournable

**Sagir, Sylvatub, sérothèque, Eliz... les dispositifs de surveillance sanitaire de la faune sauvage témoignent des politiques publiques mais les chasseurs en demeurent le premier maillon.**



**V**éritables acteurs de terrain au contact de la faune sauvage, les chasseurs sont depuis longtemps impliqués dans la surveillance de son état sanitaire...

Le réseau Sagir, en partenariat avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), engage ainsi depuis 1986 les Fédérations des chasseurs dans cette veille sanitaire. Mais il n'est pas le seul. D'autres surveillances s'exercent sur le territoire français à travers, par exemple, le dispositif Sylvatub, un programme de surveillance épidémiologique de la tuberculose bovine au sein de la faune sauvage, une sérothèque nationale constituant une « histoire biologique » de la faune sauvage par département, une cartographie de l'échinococcose alvéolaire chez le Renard roux doublée d'une étude de la leptospirose via le réseau Eliz (Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses) ou encore un programme sérologique sur le Sanglier...

Mais qu'elles soient l'émanation des organismes de la nature comme les Fédérations des chasseurs ou l'ONCFS, ou qu'elles soient portées par l'État, les départements ou l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), toutes ces actions de surveillance participent d'une seule et même volonté de constituer une politique sanitaire cohérente et finement maillée dans l'intérêt de la santé animale et publique.

## UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Dès lors, en région Centre - Val de Loire, une nouvelle gouvernance sanitaire s'est mise en place et la prise en compte de la faune sauvage y a été intégrée, avec une implication de la Fédération régionale des chasseurs du Centre - Val de Loire (FRCCVL) au sein du Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (Cropsav) et de sa section spécialisée sur la santé animale. La FRCCVL a également souhaité être intégrée à l'Association sanitaire régionale (ASR) qui regroupera les deux organismes à vocation sanitaire que sont la Fredon et le GDS Centre - Val de Loire... Mais bien en amont des strates de décision politique régionales, la directrice de la Fédération régionale des chasseurs, Aude Bouron, tient à le rappeler : « *Par leur implication au quotidien sur le terrain, par leurs alertes au réseau Sagir, par leur participation aux formations venaison, par leur simple présence au contact des populations de faune sauvage, les chasseurs sont une force d'intervention incontournable pour la surveillance de la faune sauvage sur notre territoire. Ils sont une sentinelle essentielle pour la santé publique.* »

**Gaëlle CHALUDE**

# Sagir : Rencontre avec un correspondant du réseau

EURE-&-LOIR



**Éric Mangin, technicien de la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir, est également correspondant du réseau Sagir (Surveillance sanitaire de la faune sauvage) depuis 1987.**

## La Chasse en région Centre-Val de Loire : Qu'est-ce que le réseau Sagir ?

**Éric Mangin :** Il s'agit d'un réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage mis en place en partenariat avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et les fédérations des chasseurs. Dans chaque département, on compte un coordinateur ONCFS et un coordinateur fédéral... ce sont eux qui sont chargés de réaliser la collecte des animaux signalés morts dans la nature.

Le réseau sert de sentinelle quant aux zoonoses (maladies transmissibles à l'Homme) : il a un enjeu de santé publique et de veille sanitaire.

## CRCVL : Comment un animal est-il signalé et comment intervenez-vous ?

**É. M. :** Le point de départ provient toujours des gens sur le terrain - chasseurs (pour 95 % des cas) ou particuliers - qui téléphonent à la fédération ou à l'office national. Ils ont trouvé ou repéré un animal de la faune sauvage fraîchement mort ou mourant dans la plaine ou les bois. Une fois le signalement enregistré, nous partons le ramasser pour le faire analyser en laboratoire.

## CRCVL : Pourquoi avoir mis en place ce ramassage et ne pas laisser les animaux morts dans la nature ?

**É. M. :** Déjà pour connaître les causes de mortalité de ces animaux. Mais aussi pour éviter que ne se propagent d'éventuelles maladies dont ces animaux pourraient être porteurs.

Il faut agir relativement vite pour ne pas risquer que des gens ou d'autres animaux touchent ces cadavres qui pourraient leur transmettre des zoonoses : tularémie du lièvre, échinococcose alvéolaire du renard, ...

C'est pourquoi le message préventif est clair : si vous trouvez un animal mort dans la nature, ne le ramassez jamais à mains nues et appelez rapidement la fédération pour déclencher son ramassage par les professionnels agréés que nous sommes.



→ **Éric Mangin est le correspondant du réseau Sagir pour la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir**

## CRCVL : Quelle est la procédure une fois l'animal signalé ?

**É. M. :** Lorsque nous avons enregistré un signalement, je me rends sur place. Au préalable, j'ai téléphoné au transporteur qui emportera le cadavre au laboratoire d'Alençon (Orne), où il sera autopsié. À la fédération, on ne peut pas garder un animal plus de 24h au réfrigérateur. Dans ma voiture, j'emporte un équipement de protection obligatoire (gants, masque, produit désinfectant, bottes), que j'enfile en arrivant sur site. Là, je place l'animal mort dans un sac muni d'une étiquette portant une référence qui ne le quittera plus jusqu'à son analyse complète et qui correspond à la fiche de traçabilité remplie à l'attention du transporteur et du laboratoire.

## CRCVL : Quel est le rôle du laboratoire d'Alençon ?

**É. M. :** Il réalise, dans les huit jours, le premier diagnostic : une autopsie de l'animal qui permet de déterminer son état de conservation - muscles, squelette, systèmes respiratoire et digestif, etc. Il cherchera si le cadavre présente des lésions évocatrices d'une maladie comme des signes hémorragiques



« 90 % de ce qu'on envoie à analyser, c'est la Fédération des chasseurs qui le prend en charge. »

pour l'EBHS qui sévit sur le lièvre et, quoi qu'il en soit, tentera de déterminer s'il le peut la cause de la mort. Si celle-ci s'avère plus compliquée que prévu à établir ou si le laboratoire estime qu'il n'a pas toutes les données pour déterminer les raisons de la mort de l'animal, il transmettra le dossier au laboratoire de Lyon, VétAgroSup, du campus vétérinaire, qui réalisera des examens plus approfondis, notamment en toxicologie. C'est comme ça, par exemple, qu'on a pu cerner il y a une dizaine d'années la provenance des premiers cas de grippe aviaire...

et environ 100€ d'autopsie pour un examen simple à Alençon. C'est plus cher, bien sûr, quand il faut faire faire une deuxième analyse à Lyon... Et on collecte environ trente à soixante animaux morts par an en Eure-et-Loir : faites le calcul !

L'ONCFS, lui, prend en charge les analyses liées à la grippe aviaire, à la tuberculose bovine ou à d'autres zoonoses qui demandent des protocoles spécifiques.

**CRCVL : Qui paye toutes ces analyses qui profitent à tous ?**

**É. M. :** 90% de ce qu'on envoie à analyser, c'est la Fédération des chasseurs qui le prend en charge. Soit, pour un animal comme le lièvre, 75€ de transport

Gaëlle CHALUDE

## → Le réseau Sagir en région Centre-Val de Loire

### 12 interlocuteurs Sagir

en région Centre - Val de Loire, à raison de deux par département : 1 technicien de la Fédération départementale des chasseurs et 1 agent du service départemental de l'ONCFS .

### 173 cadavres collectés

et saisis en 2017 au niveau régional dans Epifaune\* : 14 dans le Cher, 5 en Eure-et-Loir, 23 dans l'Indre, 83 en Indre-et-Loire, 11 en Loir-et-Cher et 37 dans le Loiret.

### Maladies avérées retrouvées

généralement d'origine infectieuses (ex. : maladie hémorragique du lapin). Il est relevé des cas de maladies parasitaires de type coccidiose sur les lapins ou les oiseaux, trichomonose sur les pigeons ramiers ; l'été, quelques cas de botulisme sur canards.

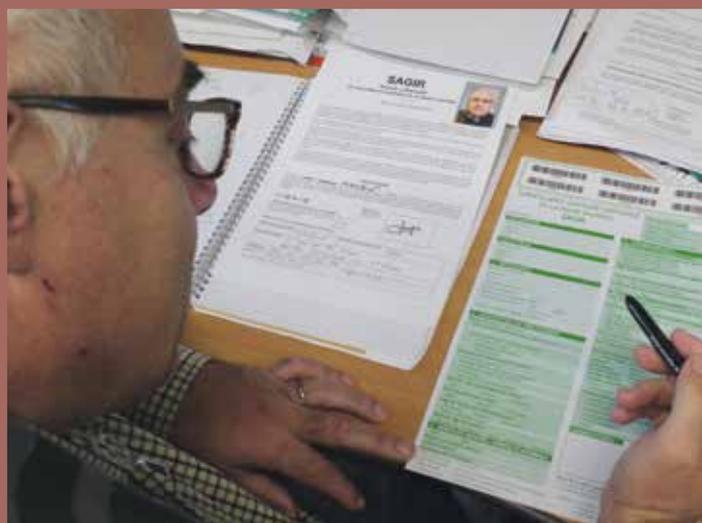
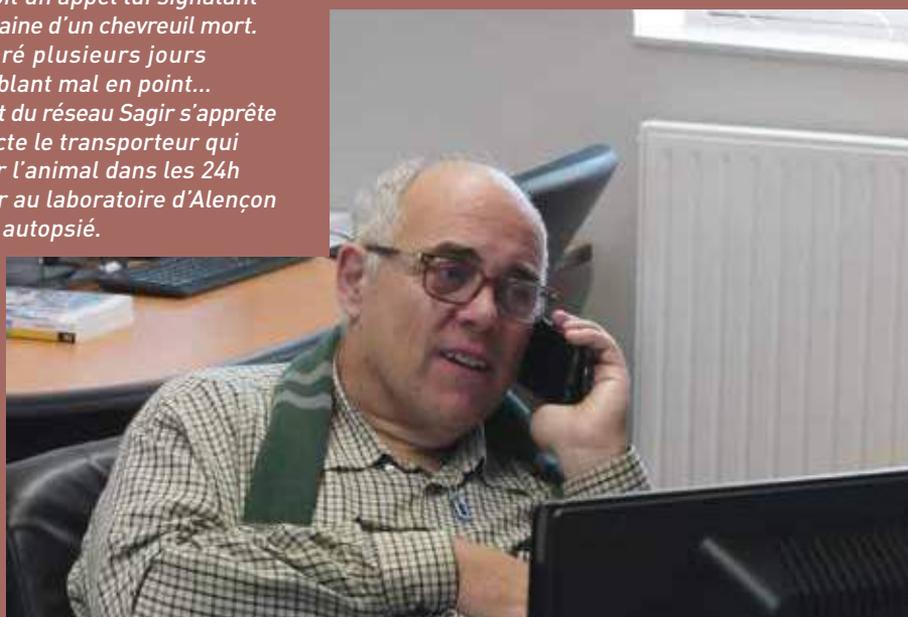
Certaines bactéries comme les salmonelles ou les pasteurelles peuvent affecter sangliers, ragondins et hérissons. Enfin, des cas d'entérotaxémie (phase terminale du clostridium) ont touché les chevreuils de la région.

\* Epifaune est une base de données dématérialisée qui gère les données de surveillance événementielle de la faune sauvage. Les chiffres livrés ici sont donc provisoires, la base de données n'étant pas encore tout à fait complète à ce jour.

## → Zoom sur : un processus rôdé

De l'animal découvert mort par un usager de la forêt au laboratoire d'analyses où il sera autopsié, chaque démarche des agents du réseau Sagir est normée, suivie, consignée afin d'assurer une traçabilité complète du processus. **Éric Mangin** respecte à la lettre l'ensemble des consignes du réseau.

→ *Éric Mangin reçoit un appel lui signalant la présence en plaine d'un chevreuil mort. Il avait été repéré plusieurs jours auparavant semblant mal en point... Le correspondant du réseau Sagir s'apprête à partir et contacte le transporteur qui viendra chercher l'animal dans les 24h pour l'acheminer au laboratoire d'Alençon (Orne) où il sera autopsié.*



→ *Il remplit la fiche sanitaire qui attribuera à l'animal collecté un numéro lui assurant sa traçabilité jusqu'à sa destruction.*



→ *Arrivé sur place, le technicien enfile ses bottes...*

© G. Chalude

# AU NENUPHAR

PÊCHE - CHASSE - NATURE

Le n°1 du Centre !

Les marques - La qualité

Des prix et des conseils

Reprise et vente  
d'armes d'occasion  
**2 magasins**

Rue des Ceps  
18390 St Germain-du-Puy  
02 48 24 56 14

Rue Einstein, Esp. St Jacques  
03100 Montluçon  
04 70 03 34 82



Le Bois Chesneau  
45460 BOUZY LA FORET  
Tél. 02 38 58 30 56  
exeau@exeau.com  
www.exeau-centre.com

## L'aménagement de votre propriété

- Création et curage d'étangs
- Terrassement - voirie - réseaux
- Assainissements individuels
- Clôtures
- Irrigation
- Forages - Géothermie



Agence du Cher : 02 38 58 90 00 / Agence du Loiret 02 38 58 30 56

## ARMURERIE LE COUREUR DES BOIS

*Aurélien Guillemain*  
DIPLOME DE L'ÉCOLE D'ARMURERIE DE SAINT-ÉTIENNE

ARMES - MUNITIONS - COUTELLERIE - VÊTEMENTS  
NEUF - OCCASION

TOUTES RÉPARATIONS  
POSE & RÉGLAGE D'OPTIQUES

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI  
9H-12H30 - 14H30-19H

20, RUE DU CHARBON  
18700 AUBIGNY SUR NÈRE  
02-48-58-18-30

lecoureurdesbois@hotmail.fr

**Century 21**  
Sologne Immobilier  
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

ESTIMATION - VENTE - LOCATION - GESTION

**ROMORANTIN**  
60-62 rue G. Clémenceau  
02 54 76 01 02  
romorantin@century21.fr

**LAMOTTE BEUVRON**  
90 av. de l'Hôtel de Ville  
02 54 88 50 60  
lamotte-beuvron@century21.fr

**SALBRIS**  
10 bld de la République  
02 54 96 82 42  
salbris@century21.fr

[www.century21-sologne-immobilier.com](http://www.century21-sologne-immobilier.com)



Vous souhaitez vendre ou acheter ? Contactez-nous au 06.31.45.72.17.  
Nous mettons à votre profit notre expertise. Discrétion assurée.

ET SI VOTRE RÊVE  
DEVENAIT RÉALITÉ ?  
TENTEZ VOTRE CHANCE !  
Rendez-vous sur [century21.fr](http://century21.fr)



paroles  
de clients  
CENTURY 21  
Qualitelis

NOTE GLOBALE DE L'AGENCE  
**8,8/10**  
★★★★★





# Vous désirez devenir annonceur dans notre revue ?

Sur 1, 2, 3 ou 4 départements



→ CONTACTEZ

**MÉDI6**  
L'IMPRIMERIE DE PÈRE EN FILS

02 54 52 41 00

ou Carine Devillechabrolle  
au 06 52 86 15 80

Expert par nature  
**GABORET**  
BARBARY

Aménagez, cultivez, gérez vos territoires.



Aménagement des territoires



Cultures, couverts, attractifs et pièges

Équipement du chien  
et du chasseur



*Vous avez des besoins,  
nous avons les solutions ...*

**GABORET**

Route de Cerdon - 18410 Argent-sur-Sauldre  
Tél. : 02.48.73.60.64 - [www.pissier.fr](http://www.pissier.fr)

## AMÉNAGER VOS TERRITOIRES DE CHASSE EN GÉRANT DURABLEMENT VOS FORÊTS



Coopérative Forestière UNISYLVA  
Victor STEENWINCKEL  
16 avenue Henri Laudier - 18 000 Bourges  
Tél : 02 48 70 99 97

Pas de taxe CO<sub>2</sub>

**ISUZU**  
**D-MAX**

- SANS AdBlue
- ECOLOGIQUE
- FIABLE
- RÉSISTANTE
- POIDS TRACTABLE : 3,5 T

**1.9 ddi / 164 ch**  
**BLUEPOWER**

à partir de **16 560 € HT\***

**5** GARANTIE  
**ANS**  
OU  
100000 Km

Photo non contractuelle.  
\*Modèle Single Cab 2 WD.  
Tarif au 01/01/2018

**CLDA**  
AUTOMOBILES

89, route de Sancerre  
18240 Léré  
02 48 72 60 20

Référencé AGILOR

[www.clda.fr](http://www.clda.fr)



→ L'animal est toujours là, au milieu de la plaine.



→ Éric Mangin enfile un masque et des gants avant de déplier le sac plastique fourni par le réseau Sagir et portant le numéro qui suivra l'animal jusqu'à l'autopsie.



→ L'animal est placé dans le sac du réseau Sagir ensuite acheminé jusqu'à la Fédération des chasseurs dans l'attente du transporteur.



→ Le technicien a mis le chevreuil dans sa voiture mais, avant de repartir, il se désinfecte les mains et nettoie ses bottes.



# Formation venaison : la formule Loiret



**En bientôt dix ans, près de 900 personnes ont suivi la formation venaison délivrée par la Fédération des chasseurs du Loiret. Les enjeux sont de taille, en matière de sécurité alimentaire comme de surveillance sanitaire.**

**P**roposée depuis novembre 2008, la formation venaison mise en place par la Fédération des chasseurs du Loiret possède la particularité d'associer la démonstration pratique à l'enseignement théorique. Fort courue, elle attire entre 60 et 80 personnes chaque année - en quatre sessions. Un succès dont la fédération ne peut que se réjouir, tant l'objectif est important. « *Il s'agit de donner une culture sanitaire aux chasseurs* », résume Étienne Joubert, technicien de la fédération en charge du grand gibier. Bien entendu, chaque département partage cet objectif quel que soit le modèle de formation mis en place.

Que ceux qui s'attendent à un cours de cuisine se ravissent : le but n'est pas d'apprendre à éviscérer un animal ou à faire cuire une pièce de viande (même si de précieux conseils sont prodigués en ce sens), mais bien de se former à l'examen initial de la venaison. « *L'objectif premier est d'apprendre à distinguer une carcasse normale d'une carcasse malade ou douteuse* », explique Étienne Joubert. Ainsi, sans être obligatoire, la formation s'adresse à tous les chasseurs de grand gibier amenés à manipuler de la venaison, qu'elle soit destinée à être consommée en privé, partagée avec famille et amis ou mise en vente - d'autant qu'il faut, dans ce cas, faire pratiquer l'examen sanitaire en question par une personne formée, et lui faire remplir une fiche spécifique.

## UN ENSEIGNEMENT THÉORIQUE BASÉ SUR L'ÉCHANGE

La formation se déroule sur une journée. Le matin, les participants - réunis au Domaine de La Motte, à Ménestreau-en-Villette - bénéficient d'un enseignement théorique prodigué par Luc Véran, technicien de la Fédération du Loiret en charge du réseau de surveillance épidémiologique « Sagir ». La thématique y est abordée dans son ensemble, depuis la réglementation jusqu'à la gestion des déchets de venaison, en passant par les caractéristiques des différentes maladies et les mesures d'hygiène à adopter. Projetés sur grand écran, les éléments théoriques



→ Vincent Bosquet, docteur vétérinaire, lors de la démonstration pratique de la formation venaison.

**« ... apprendre à distinguer une carcasse normale d'une carcasse malade ou douteuse. »**

sont également distribués sous forme de cahier à chaque participant. L'intervenant détaille tous les points, en revenant particulièrement sur ceux qui intéressent l'assemblée : au-delà du support, l'interaction, l'échange et le partage d'expériences nourrissent la formation. Luc Véran répond à toutes les interrogations et remarques formulées par les participants, le but étant de permettre à chacun, quelles que soient ses connaissances et sa pratique, de bien assimiler la leçon.

## UNE DÉMONSTRATION PLUS QUE PRATIQUE

L'après-midi, la formation se poursuit par une session pratique mise en place de manière volontariste par la fédération. « *Nous aurions pu nous arrêter à la partie théorique, qui est seule obligatoire, mais nous avons voulu aller plus loin en rendant l'apprentissage davantage ludique et concret* », souligne Étienne Joubert. Dans cette optique, une salle de découpe a expressément été aménagée dans les dépendances du Domaine de La Motte. Les participants y rejoignent le Docteur Vincent Bosquet, vétérinaire et chasseur chargé de la démonstration pratique.

Accompagné de Luc Véran, il revient sur la sélection des animaux, le transport des dépouilles, les caractéristiques inhérentes au lieu de l'éviscération et les bons usages pour opérer en la matière. Sous les regards attentifs, il procède à l'examen extérieur et intérieur de la carcasse d'un sanglier, ainsi que de ses viscères, détaillant chacun de ses gestes et ne manquant jamais, à chaque étape, de prodiguer des enseignements généraux.

À la fin de la journée, les participants se voient remettre une attestation officielle de formation à l'examen initial du gibier sauvage, et intègrent ainsi le réseau « sentinelles ». À ce titre, ils pourront être donneurs d'alerte s'ils repèrent une carcasse suspecte, et seront tenus au courant des changements de législation - ainsi que des épisodes nécessitant une vigilance particulière. Ainsi, derrière l'apprentissage individuel, la formation venaison ouvre la voie à un partage d'informations plus qu'essentiel.

Anne-Sophie PERRAUDIN



# Labéo, un labo investi

EURE-&-LOIR



**Élodie Picard, chef du pôle santé à Labéo Orne, explique comment ce laboratoire de contrôle sanitaire et environnemental s'est vu confier les autopsies d'animaux collectés notamment en Eure-et-Loir dans le cadre du réseau Sagir et son rôle dans le dispositif.**



→ « Un partenariat sur le suivi sanitaire de la faune sauvage a été instauré entre les fédérations de chasseurs, l'ONCFS, le réseau Sagir et le laboratoire.

**La Chasse en région Centre-Val de Loire : Comment le laboratoire Labéo Orne s'est-il inséré dans le dispositif Sagir ?**

**Élodie Picard :** Labéo Orne s'est inscrit dans la démarche Sagir depuis 1987, au départ en tant que laboratoire départemental, notamment s'agissant de problèmes en lien avec la mortalité de lagomorphes. Depuis lors, un partenariat sur le suivi sanitaire de la faune sauvage a été instauré entre les fédérations de chasseurs, l'ONCFS, le réseau Sagir et le laboratoire. Labéo participe une fois par an aux réunions et formations organisées dans chaque région par le réseau Sagir.

**CRCVL : Comment le laboratoire pratique-t-il les recherches sur les animaux qui lui sont envoyés ?**

**É. P. :** Le laboratoire réceptionne les animaux collectés par les personnes-relais de Sagir sur le terrain (ONCFS ou Fédération des chasseurs), animaux qui lui sont adressés accompagnés de leur fiche dûment remplie. Dès lors, une autopsie est réalisée par un technicien expérimenté (épaulé par un avis vétérinaire). À la suite de celle-ci, un diagnostic de présomption est fait et des examens complémentaires peuvent être lancés si nécessaire, soit au laboratoire-même (s'agissant des recherches en parasitologie, virologie, bactériologie, sérologie, etc.) ou, pour des investigations plus précises (par exemple pour les intoxications), en laboratoires spécialisés. Labéo Orne peut réaliser pour sa part une analyse PCR (réaction de polymérisation en chaîne) développée particulièrement pour les lièvres, témoin de son investissement dans la thématique de la faune sauvage. Labéo dispose en outre d'un spécialiste des analyses liées à la grippe aviaire (agrément DGAL) en la personne de Frank Duncombe.

**CRCVL : Que fait Labéo des résultats de ces autopsies, comment sont-elles exploitées ?**

**É. P. :** Les résultats d'analyse des animaux autopsiés pour le réseau Sagir sont exploités de différentes manières : le site Internet Epifaune permet de centraliser l'information au niveau national. Ce site est en lien direct avec le Sagir et l'Office national de la chasse. D'autre part, un rapport est généré au laboratoire et celui-ci est transmis dans son intégralité à la Fédération des chasseurs et/ou à l'Office national de la chasse selon celui qui a réalisé le prélèvement.

Propos recueillis par Gaëlle CHALUDE

➤ **Deux autres laboratoires sont fortement impliqués dans le réseau Sagir en région Centre-Val de Loire : le laboratoire de Touraine et le Laboratoire d'analyses du Cher.**

## → Quelques chiffres

En 2016 : 70 autopsies réalisées par Labéo dans le cadre du réseau Sagir, en 2017 : 85.  
Les animaux les plus représentés (en 2017) sont : les oiseaux sauvages pour 49 % (surtout des faisans et des pigeons), les cervidés pour 27 % et les lagomorphes pour 18 %.

# Mieux cerner l'échinococcose alvéolaire



→ Le parasite de l'échinococcose alvéolaire est présent dans le département du Cher depuis 2002.



**Parasite lié au renard, l'échinococcose alvéolaire est sous surveillance dans le Cher. Et les chasseurs sont largement investis.**

L'échinococcose alvéolaire, le nom « barbare » d'une maladie dangereuse pour l'Homme. Celle-ci est due à un ténia dont le vecteur principal est le renard. Hôte accidentel de l'échinococcose alvéolaire, l'Homme peut être atteint en consommant des végétaux souillés ou en manipulant, sans précaution, les cadavres de renard. Ce qui peut toucher les différents acteurs cynégétiques. « Dans le département du Cher, nous avons connaissance d'une personne soignée pour cette maladie », précise Jérôme Raclin, technicien à la FDC18 en charge du dossier prédation.

## UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

Depuis 2002, un suivi sanitaire a été mis en place coordonné par l'Entente de lutte interdépartementales contre les zoonoses. Le département du Cher participe activement à cette étude depuis le début. Tout a commencé par l'analyse des crottes du prédateur récoltées dans différents carrés-échantillon à travers tout le département. Les premiers résultats n'ont pas été concluants car les analyses des fèces n'étaient pas fiables à 100 %.

À partir de 2006, les analyses s'effectuent directement sur les intestins des renards prélevés par piégeage, chasse ou déterrage dans les mêmes carrés-échantillon. Cent goupils ont donc été prélevés puis analysés. Pareil, la décennie suivante, lors de la saison 2016/2017, au cours d'une nouvelle campagne organisée par l'Eliz. Toutefois, la Fédération des chasseurs du Cher, pendant toute cette

période, a poursuivi le suivi sanitaire annuel selon la même technique mais avec un prélèvement moindre de trente renards par an. « Il s'agit d'un problème de santé publique, argue le technicien fédéral. Plus le parasite est présent sur le territoire, plus le classement du Renard dans la liste des espèces nuisibles est justifié. Il faut donc prouver que le prédateur est porteur du parasite de façon régulière. »

## 5 FOYERS AVÉRÉS DEPUIS 2006

Les résultats prouvent que le parasite est présent sur le département depuis 2002 avec un premier cas suspect dans le sud du Cher à Epineuil-le-Fleuriel. D'autres foyers ont été confirmés toujours dans le sud du département en 2008/2009 (deux cas positifs à Saulzais-le-Potier et Loye-sur-Arnon), 2011/2012 (un cas à la Celle-Condé) et 2015/2016 (un cas à Germigny-l'Exempt). Une surveillance sanitaire continue, assurée par la FDC18, permet une meilleure connaissance des foyers infectieux.

D'autre part, la Fédération a un rôle d'information et de communication auprès des piégeurs et des chasseurs quant à la manipulation des renards et des précautions à prendre. Jérôme incite à manipuler l'animal avec une pince par exemple ou au minimum avec des gants mais surtout pas par la queue car elle concentre les œufs du parasite.

Xavier GASSELIN

INTERVIEW

# → 3 questions à Benoît Combes, directeur de l'Eliz

**« Il est important de veiller à ne pas laisser les populations de renards augmenter trop sur les territoires où l'échinococcose alvéolaire est à présent identifiée. »**



→ *Benoît Combes, directeur de l'Eliz, l'Entente de lutte interdépartementales contre les zoonoses, donne de précieux conseils pour se prémunir contre le parasite de l'échinococcose.*

**La chasse en région Centre-Val de Loire : Quels sont les symptômes précis de la maladie ?**

**Benoît Combes** : L'échinococcose alvéolaire est une maladie très grave provoquée par le développement et la multiplication dans le foie (principalement) des larves du Ténia échinocoque *Echinococcus multilocularis* dont les œufs microscopiques auront été ingérés accidentellement. Ces œufs sont répandus dans la nature avec les crottes des renards qui abritent la forme adulte du parasite dans leur intestin. Les renards ne souffrent pas de cette présence. En revanche, chez l'Homme, les symptômes et les conséquences d'une contamination sont très lourds. Ils surviennent entre 5 et 15 ans après l'ingestion de fruits ou légumes contaminés par ces œufs microscopiques soit par contact avec une déjection de renard en contenant, soit parce qu'ils sont cultivés sur un sol contaminé. L'ingestion accidentelle des œufs par l'Homme peut également survenir après avoir manipulé de la terre contaminée ou encore la fourrure d'un animal infesté. Heureusement, l'Homme est plutôt un mauvais hôte pour ce parasite, mais quand celui-ci parvient à vaincre le système immunitaire alors les problèmes commencent : ictère, fatigue extrême, douleurs abdominales, etc. Un médecin spécialiste pourrait détailler toutes les formes d'expression des symptômes.

## DE 13 CAS ANNUELS À 31 AUJOURD'HUI

**CRCVL : Quelle est la progression du parasite en France ?**

**B.C.** : Dans les dix dernières années, le nombre de patients diagnostiqués atteints est passé de 13 cas annuels en moyenne à 31 à présent. Ces chiffres, qui sont heureusement très faibles, montrent une évolution importante de la situation épidémiologique sur le terrain.

**CRCVL : Est-ce possible de l'endiguer ?**

**B.C.** : Nous ne savons pas ce qu'une vraie régulation entraînant une baisse des effectifs vulpins générerait comme situation épidémiologique. Mais nous ne le recommandons pas. L'histoire nous apprend que la stratégie consistant à réduire une population d'animaux d'une espèce qui pose problème sur le plan sanitaire n'est pas efficace d'une façon générale.

En revanche, il est important de veiller à ne pas laisser les populations de renards trop augmenter sur les territoires où l'échinococcose alvéolaire est à présent identifiée.

Pour l'instant, il n'existe pas encore de stratégie qui permette d'envisager de juguler le parasite de l'échinococcose alvéolaire.

Cependant, il existe des moyens très efficaces de s'en prémunir :

→ **Bien clôturer les jardins potagers.**

En effet, nous avons montré au cours d'un travail de thèse, réalisée chez nous, que les renards fréquentaient particulièrement les potagers et y déposaient leurs crottes qui peuvent être contaminées.

→ **Bien rincer les fruits et légumes destinés à être consommés crus.**

→ **Bien se laver les mains** dès qu'on a eu une activité à l'extérieur, particulièrement quand on a touché de la terre.

→ **Penser à vermifuger** avec du « praziquantel » son chien, au moins quatre fois par an dans les zones d'endémie importante.

Propos recueillis par  
**Xavier GASSELIN**

# Éviter les maladies en adoptant des gestes simples

**Pratiquer une activité de nature, notamment la chasse, revient à s'exposer à de multiples maladies. Mais quelques bonnes habitudes permettent de grandement limiter les risques.**

Zoonoses. Voilà un mot qui devrait être connu non pas seulement des joueurs de Scrabble, mais de tous les chasseurs : il désigne les maladies transmissibles des animaux aux hommes (et l'inverse). Sur les 178 zoonoses répertoriées dans le monde, plus de la moitié peuvent être « hébergées » par la faune sauvage et son environnement. On peut citer parmi elles, la borréliose de Lyme, l'échinococcose alvéolaire, la leptospirose, la pasteurellose, la toxoplasmose, la trichinellose ou encore l'hépatite E.

Cette diversité des maladies induit celle de leurs tenants et aboutissants. La gamme des espèces porteuses et des éléments vecteurs est extrêmement large, des tiques aux cerfs, en passant par les rats, blaireaux, lapins ou encore sangliers (entre bien d'autres) ; de l'eau à l'air, en passant par la terre. Les voies de contaminations sont elles aussi très variées, du simple contact à l'ingestion, en passant par l'inhalation, les morsures et griffures.

## CONNAÎTRE LES RISQUES POUR S'EN PRÉMUNIR

Pour autant, en adoptant quelques bonnes pratiques, on peut éviter la grande majorité de ces maladies. Il s'agit avant tout de bien se laver les mains après tout contact tactile avec les animaux, de porter des gants pour manipuler le gibier mort ou piégé (et de le transporter dans des sacs étanches), ainsi que pour pratiquer l'éviscération (et de bien nettoyer les outils après). Pour ce qui concerne le sanglier, il conviendra de bien faire cuire la viande à cœur. Il est également impératif,



**« La nature  
n'est pas hostile  
pour qui la connaît. »**

au retour de toute activité de nature, de bien s'inspecter pour repérer les tiques et, le cas échéant, les retirer. Enfin, il est essentiel de bien préciser à son médecin, lorsqu'on le consulte, que l'on pratique la chasse.

Les zoonoses sont certes nombreuses, mais la nature n'est pas hostile pour qui la connaît. Il ne faut donc pas hésiter à s'enquérir des risques pour pouvoir s'en prémunir, et à consulter les supports papiers et numériques qui diffusent ces informations : n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre fédération !

Anne-Sophie PERRAUDIN



→ Des nouveaux chasseurs recrutés parmi les trentenaires ou de jeunes retraités motivés par l'examen du permis de chasser.

# Un permis pour tous

**Face au déclin du nombre de validations annuelles, la Fédération des chasseurs du Cher a mis en place la gratuité de l'examen du permis de chasser. L'opération se révèle être un véritable succès qui conforte le nombre de chasseurs du département.**

**D**eux candidats, Valentin, 20 ans et Simon, 17 ans, ainsi qu'un formateur aguerri, Antoine Voisin, vont passer deux heures, ensemble, sur le plateau pratique de l'épreuve du permis de chasser à Morogues. Sur le site de la Fédération, la partie pratique de l'examen y sera décortiquée à la lettre. Sans appréhension, le candidat, en confiance, découvre le parcours et apprend les bons gestes. Une faute sera sanctionnée d'un point par l'inspecteur le jour de l'examen. Une erreur plus grave, d'un avertissement. En fait, l'examen est noté sur 31 points répartis en deux phases : 21 points pour le parcours pratique et 10 points pour les questions théoriques dont une éliminatoire. En ce début d'après-midi, les deux jeunes apprentis chasseur vont devoir manipuler des armes en situation avec le maximum de sécurité sous l'œil vigilant d'Antoine. Malgré quelques hésitations, Valentin et Simon font au final peu d'erreurs au cours du parcours simulé. Lors de la battue de grand gibier, ça se complique ! Le formateur les incite à réviser les documents que la Fédération des chasseurs met à leur disposition pour parfaire leurs connaissances. « Ici, dans le Cher, nous pas-

→ Une grande campagne de communication par affichage et boitage a assuré le fort recrutement des candidats.

sous une heure avec chaque candidat » développe Antoine. Un coaching quasi sur mesure qui explique un taux de réussite de 77% largement supérieur à la moyenne nationale. Certains candidats peuvent aussi compléter la formation initiale par des cours particuliers au tarif de 15 euros de l'heure.



→ L'opération du permis de chasser à 0 € a permis de stabiliser les validations et stopper l'érosion du nombre de chasseurs dans le département.

## 759 CANDIDATS EN 2017 CONTRE 326 PRÉCÉDEMMENT

Finalement, pour les deux nouvelles recrues, le prix du passage de l'examen n'a pas été un frein. Simon ambitionne de chasser avec son père et Valentin avec son cousin mais l'offre du permis à 0 euros a accéléré l'inscription. « *Nous nous sommes engagés avec dix autres fédérations départementales sur ce projet pour 3 ans* » expose Antoine qui évoque le succès de 2017 avec 759 candidats contre 326 l'année précédente. Une grande campagne de communication par affichage et distribution dans les boîtes aux lettres a assuré ce fort recrutement. « *Dès le mois de mars 2017, nous avons déjà rempli les places disponibles pour l'année* » poursuit Antoine qui ne tarit pas d'éloge sur le partenariat avec L'ONCFS sans quoi rien n'aurait été possible. En parallèle, les territoires de chasse du Cher ont été contactés pour faciliter la venue de nouveaux arrivants. Et tout le monde a joué le jeu proposant plus de 200 possibilités de chasse aux permis fraîchement émoulus. « *L'intérêt pour chasser est réel* » souligne Valérie Bruyère-Voisin en charge du suivi administratif du permis qui a noté notamment une nouvelle population de candidats entre autre parmi les préretraités et les trentenaires. Les femmes font aussi une percée remarquable (Cf enca-

dré). A noter que les répercussions sur les autres formations sont conséquentes. A titre d'exemple, les candidatures à l'agrément de piégeurs ont largement augmenté. Un succès qui se confirme en 2018. Le premier trimestre fait déjà le plein de candidats.

## → Les chiffres du permis à 0 €

738 places d'examens en 2017

551 lauréats (462 hommes et 89 femmes) soit 2,3 fois plus qu'en 2016

Le taux de réussite est de 77 % dans le Cher contre 70 % pour la moyenne nationale.

La moyenne d'âge est de 36 ans (de 15 ans pour les plus jeunes à 79 ans pour le doyen)

200 territoires ont offert des journées de chasse et/ou des cartes pour la saison.

→ Une heure de formateur par candidat pour une réussite optimale à l'examen.



→ **Qu'est-ce qu'elle fait Maman ?  
Elle est partie chasser les ragondins !**



Virginie Jacquard est l'heureuse lauréate du permis de chasser depuis... une semaine. Nous sommes fin février mais la nouvelle Diane a souhaité valider son permis à quelques jours de la fermeture. Son leitmotiv : les ragondins qui se multiplient sur la mare qui jouxte son habitation. Et Virginie multiplie les difficultés car c'est à l'arc qu'elle a décidé de les prélever ! « J'ai croisé un ami à la fête médiévale de la Chapelle-d'Angillon qui m'a présentée la chasse à l'arc. Cette activité m'a séduite de suite ! » L'opération « permis à 0 euros » mise en place par la Fédération des chasseurs du Cher a contribué à me décider rapidement et « ça c'est fait très vite ! » commente la maman de trois enfants. Permis en poche, formation chasse à l'arc acquise, la voici sur le terrain à l'aube sans grand succès pour le moment. « Les ragondins sortent juste quand il est temps d'amener les enfants à l'école » plaisante-t-elle avec un large sourire. « Et mes enfants se prennent au jeu : Qu'est-ce qu'elle fait Maman ? Elle est partie chasser les ragondins ! ». L'autre satisfaction de Virginie, c'est l'acquisition de connaissances sur la faune et la flore. « Je fais beaucoup de route toute la semaine et je ne vois plus la nature comme avant ».

→ PAROLE AUX ASSOCIATIONS II

**FACCC**



Meute de Mrs Simonin et Thevenin



Meute de Mrs Cochain et Sallai

**Concours de meute sur chevreuil à Nohant en Goût du dimanche 4 mars 2018**

**Épreuve de chien de pied le dimanche 18 mars 2018**

**Forêt de l'Ecoron Marceuil sur Arnon**

**Concours de meute sur sanglier**

**28 et 29 mars 2018**

**St Baudel**



Meute de Mrs Lefèvre et Labecki

# Heures légales

## du lever et du coucher du soleil à Bourges

EN TENANT COMPTE DE L'HEURE D'ÉTÉ ET D'HIVER

JUN 2018			JUILLET 2018			AOÛT 2018			SEPTEMBRE 2018			OCTOBRE 2018		
	↑	↓		↑	↓		↑	↓		↑	↓		↑	↓
V 01	05h57mn	21h36mn	D 01	05h57mn	21h48mn	M 01	06h27mn	21h22mn	S 01	07h07mn	20h30mn	L 01	07h47mn	19h29mn
S 02	05h57mn	21h37mn	L 02	05h57mn	21h48mn	J 02	06h28mn	21h21mn	D 02	07h09mn	20h28mn	M 02	07h48mn	19h27mn
D 03	05h56mn	21h38mn	M 03	05h58mn	21h48mn	V 03	06h30mn	21h20mn	L 03	07h10mn	20h26mn	M 03	07h50mn	19h25mn
L 04	05h56mn	21h39mn	M 04	05h59mn	21h47mn	S 04	06h31mn	21h18mn	M 04	07h11mn	20h24mn	J 04	07h51mn	19h23mn
M 05	05h55mn	21h40mn	J 05	05h59mn	21h47mn	D 05	06h32mn	21h17mn	M 05	07h13mn	20h22mn	V 05	07h52mn	19h21mn
M 06	05h55mn	21h40mn	V 06	06h00mn	21h47mn	L 06	06h33mn	21h15mn	J 06	07h14mn	20h20mn	S 06	07h54mn	19h19mn
J 07	05h54mn	21h41mn	S 07	06h01mn	21h46mn	M 07	06h35mn	21h14mn	V 07	07h15mn	20h18mn	D 07	07h55mn	19h17mn
V 08	05h54mn	21h42mn	D 08	06h02mn	21h46mn	M 08	06h36mn	21h12mn	S 08	07h17mn	20h16mn	L 08	07h57mn	19h16mn
S 09	05h54mn	21h43mn	L 09	06h02mn	21h45mn	J 09	06h37mn	21h11mn	D 09	07h18mn	20h14mn	M 09	07h58mn	19h14mn
D 10	05h53mn	21h43mn	M 10	06h03mn	21h45mn	V 10	06h39mn	21h09mn	L 10	07h19mn	20h12mn	M 10	07h59mn	19h12mn
L 11	05h53mn	21h44mn	M 11	06h04mn	21h44mn	S 11	06h40mn	21h07mn	M 11	07h20mn	20h10mn	J 11	08h01mn	19h10mn
M 12	05h53mn	21h44mn	J 12	06h05mn	21h43mn	D 12	06h41mn	21h06mn	M 12	07h22mn	20h08mn	V 12	08h02mn	19h08mn
M 13	05h53mn	21h45mn	V 13	06h06mn	21h43mn	L 13	06h42mn	21h04mn	J 13	07h23mn	20h06mn	S 13	08h04mn	19h06mn
J 14	05h53mn	21h46mn	S 14	06h07mn	21h42mn	M 14	06h44mn	21h03mn	V 14	07h24mn	20h04mn	D 14	08h05mn	19h04mn
V 15	05h52mn	21h46mn	D 15	06h08mn	21h41mn	M 15	06h45mn	21h01mn	S 15	07h26mn	20h02mn	L 15	08h06mn	19h02mn
S 16	05h52mn	21h46mn	L 16	06h09mn	21h40mn	J 16	06h46mn	20h59mn	D 16	07h27mn	20h00mn	M 16	08h08mn	19h00mn
D 17	05h52mn	21h47mn	M 17	06h10mn	21h39mn	V 17	06h48mn	20h57mn	L 17	07h28mn	19h58mn	M 17	08h09mn	18h58mn
L 18	05h52mn	21h47mn	M 18	06h11mn	21h39mn	S 18	06h49mn	20h56mn	M 18	07h30mn	19h56mn	J 18	08h11mn	18h57mn
M 19	05h53mn	21h48mn	J 19	06h12mn	21h38mn	D 19	06h50mn	20h54mn	M 19	07h31mn	19h54mn	V 19	08h12mn	18h55mn
M 20	05h53mn	21h48mn	V 20	06h13mn	21h37mn	L 20	06h52mn	20h52mn	J 20	07h32mn	19h52mn	S 20	08h14mn	18h53mn
J 21	05h53mn	21h48mn	S 21	06h14mn	21h36mn	M 21	06h53mn	20h50mn	V 21	07h34mn	19h50mn	D 21	08h15mn	18h51mn
V 22	05h53mn	21h48mn	D 22	06h15mn	21h35mn	M 22	06h54mn	20h48mn	S 22	07h35mn	19h47mn	L 22	08h16mn	18h49mn
S 23	05h53mn	21h48mn	L 23	06h16mn	21h34mn	J 23	06h56mn	20h47mn	D 23	07h36mn	19h45mn	M 23	08h18mn	18h48mn
D 24	05h54mn	21h49mn	M 24	06h18mn	21h32mn	V 24	06h57mn	20h45mn	L 24	07h38mn	19h43mn	M 24	08h19mn	18h46mn
L 25	05h54mn	21h49mn	M 25	06h19mn	21h31mn	S 25	06h58mn	20h43mn	M 25	07h39mn	19h41mn	J 25	08h21mn	18h44mn
M 26	05h54mn	21h49mn	J 26	06h20mn	21h30mn	D 26	06h59mn	20h41mn	M 26	07h40mn	19h39mn	V 26	08h22mn	18h43mn
M 27	05h55mn	21h49mn	V 27	06h21mn	21h29mn	L 27	07h01mn	20h39mn	J 27	07h42mn	19h37mn	S 27	08h24mn	18h41mn
J 28	05h55mn	21h49mn	S 28	06h22mn	21h28mn	M 28	07h02mn	20h37mn	V 28	07h43mn	19h35mn	D 28	07h25mn	17h39mn
V 29	05h56mn	21h48mn	D 29	06h23mn	21h26mn	M 29	07h03mn	20h35mn	S 29	07h44mn	19h33mn	L 29	07h27mn	17h38mn
S 30	05h56mn	21h48mn	L 30	06h25mn	21h25mn	J 30	07h05mn	20h33mn	D 30	07h46mn	19h31mn	M 30	07h28mn	17h36mn
			M 31	06h26mn	21h24mn	V 31	07h06mn	20h32mn				M 31	07h30mn	17h35mn

Les horaires pour la chasse du gibier d'eau dans le CHER sont fixés 2 heures avant et 2 heures après l'heure légale du lever et coucher du soleil

Les horaires pour la chasse des autres gibiers dans le CHER sont fixés 1 heure avant et 1 heure après l'heure légale du lever et coucher du soleil

Pour les 6 espèces suivantes : colin; faisan; perdrix; caille; lièvre et lapin classé gibier

la chasse ne peut s'exercer qu'entre 9 heures et 17 heures 30

Ces horaires ne sont applicables qu'à condition que la chasse de l'espèce concernée soit ouverte



# Le faisan, ça marche !

**Une étude récente de l'ONCFS sur le faisan, actualise les connaissances sur l'espèce.**

Une étude, réalisée par l'ONCFS, dans le cadre du réseau perdrix/faisan, entre 2013 et 2016, a permis de faire un point complet sur les connaissances à propos du faisan sauvage. Les Fédérations des chasseurs de l'Eure, de l'Eure-et-Loir et de l'Oise ont participé activement au suivi par radiopistage des oiseaux permettant de mettre à mal un certain nombre d'idées reçues (Cf encadré) et de valoriser les actions entreprises en France, en particulier le non-tir de la poule faisane.

## MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER

Ce qu'il faut retenir de cette étude :

- **Un faisan sur deux survit dans l'année.** La survie annuelle est similaire entre les coqs et les poules mais varie selon la saison. Les coqs s'en sortent mieux au printemps et en été que les poules et moins bien en automne et en hiver.
- **La prédation représente 61 % de la mortalité.** (Les accidents 16%, la chasse 14%, et enfin les maladies et les intoxications 9%). Cette donnée confirme l'importance capitale du piégeage.

→ **Une ponte sur deux éclot.** Le succès des nids de première ponte est inférieur à celui des pontes de remplacement.

→ **Les poules âgées d'au moins trois ans continuent de se reproduire sans faiblir.**



- Sur une année, **les faisans ont évolué en moyenne sur 45 hectares.**
- **Les faisanes peuvent se déplacer de plus de deux kilomètres** entre le lieu de refuge hivernal et le lieu de nidification, d'où la nécessité de gestion sur une zone importante.
- En automne-hiver, **les faisans affichent globalement une nette préférence pour les bosquets, les haies, les cultures à gibier et les milieux non cultivés.** Les cultures sont fréquentées tout au long de l'année mais en dessous de leur représentation dans la nature.
- **Les sites de nidification sont variés soit 20 types différents** (avec une préférence pour les herbagés de féтуque-dactyle mais aussi les bandes herbeuses et les friches).
- **La reproduction du faisan s'étale de mai à août** en raison de la prédation et des conditions météorologiques.

Ce suivi rassure les chasseurs du département qui ont fait le choix du non-tir de la poule depuis 2006. Aujourd'hui, 116 communes du Cher se sont lancées dans la gestion du faisan. Après un repeuplement, la croissance est lente mais constante. La Fédération opère un comptage au chant par point. Huit à dix coqs chanteurs par point d'écoute ont été répertoriés sur certaines zones, atteignant ainsi les limites de la méthode. Le succès est au rendez-vous. Il fallait juste y croire !



## → Une étude qui vole dans les plumes aux idées reçues sur le faisan

- Les vieilles poules, suivies pendant trois saisons de reproduction, se sont reproduites normalement.
- Les bois, les bosquets et les haies sont des refuges hivernaux privilégiés mais ne sont pas vraiment recherchés pour l'installation des nids.
- Comme les perdrix, les faisanes peuvent nidifier dans de grandes parcelles de céréales à paille.
- Globalement, la mortalité, en automne et en hiver, n'est pas supérieure à la période printanière et estivale.
- Les déplacements des faisans sauvages ne se font pas au hasard comme l'atteste la fidélité au site de reproduction.



# Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

15 - 16 - 17  
Juin 2018

Lamotte-Beuvron - Sologne



PARTENAIRE OFFICIEL



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE



Dîner Spectacle

Samedi 16 Juin  
Réservations 01 41 40 35 14

Village exposants

530 stands

Pays à l'honneur

Espagne



RENAULT

CENTRE D'ESSAIS



Game Fair  
EN LOIR-ET-CHER

La FÉDÉRATION  
du CHER

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE

(Sur présentation de ce document dûment complété).

**13€ AU LIEU DE 16€** Vendredi ou dimanche

**15€ AU LIEU DE 18€** Samedi

**22€ AU LIEU DE 25€** le billet 3 jours

ENTRÉE  
GRATUITE  
Pour les  
enfants  
de -10 ans

Nom : ..... Prénom : .....

Email : .....

Larivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - Tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - gamefair@editions-lariviere.fr  
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Offre  
Privilège



Domages et vie privée



Epargne et retraite



Partenaire de votre Fédération,  
Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,  
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages et responsabilité  
(automobile, habitation, multirisque agricole, commerces) et de 60 ans en assurance  
de personnes (épargne-assurance vie, retraite, prévoyance, santé).

**Trouvez l'agence la plus proche de chez vous**

**Bourges - Hervé Blusson**

62-62 bis, boulevard Lamarck  
02 48 70 30 03

[bourgeslamarck@monceauassuragence.com](mailto:bourgeslamarck@monceauassuragence.com)

**Bourges - Hachemi Haddad**

18, avenue du 11 Novembre Résidence La Source  
02 48 24 40 62

[bourges@monceauassuragence.com](mailto:bourges@monceauassuragence.com)

**Saint-Amand-Montrond - Arnaud Couillard**

18, rue du Dr Coulon  
02 48 96 46 95

[saintamandmontrond@monceauassuragence.com](mailto:saintamandmontrond@monceauassuragence.com)

**Saint-Florent-sur-Cher - Thierry Gallais**

1, avenue Gabriel Dordain  
02 48 55 38 32

[saintflorentsurcher@monceauassuragence.com](mailto:saintflorentsurcher@monceauassuragence.com)

**Vierzon - Catherine Refait**

40, rue Jules Louis Breton  
02 48 75 08 80

[vierzon@monceauassuragence.com](mailto:vierzon@monceauassuragence.com)

**[www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)**



MANAGER ET COACH  
CHARLES BARDOU



PRESENT AU  
Sologne  
Lamotte-Beuvron  
**Game Fair**  
EN LOIR-ET-CHEER  
15 - 16 - 17 Juin



MANAGER ET COACH  
THOMAS BOUY



COACHING • BALL-TRAP • EVENEMENTS

LE BALL-TRAP, UN SPORT DE LOISIRS ET DE  
COMPÉTITION POUR TOUS DÈS L'ÂGE DE 12 ANS

## LE PLUS GRAND STAND FRANÇAIS

### ÉQUIPEMENTS

24 parcours de chasse  
65 postes de tir, 190 lanceurs  
5 tours de haut vol  
1 mur de battue de haut vol  
1 plate-forme (4 étages : 3, 6, 9 et 12 mètres)

### DISCIPLINES

Ecole de tir  
Parcours de chasse  
Sanglier courant (en cours)  
Coaching individuel

PARCOURS ADAPTÉS POUR TOUS, DÉBUTANTS,  
CHASSEURS ET COMPÉTITEURS

### JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE :

du LUNDI au DIMANCHE TOUTE L'ANNEE de 9H00 à 18H30  
Fermeture le mardi

Domaine de Courgenau - RD 35  
41600 CHAUMONT-SUR-THARONNE

Renseignements auprès de : Pascale Martin

Tél. 02 54 76 12 72 - contact@sologne-shooting-club.com

[www.sologne-shooting-club.com](http://www.sologne-shooting-club.com)

NOS PARTENAIRES : **Perazzi** **POB** **Blaser** **LAFORTE**



COACHING • BALL-TRAP • EVENEMENTS

LE BALL-TRAP, UN SPORT DE LOISIRS ET DE  
COMPÉTITION POUR TOUS DÈS L'ÂGE DE 12 ANS

### ÉQUIPEMENTS

14 parcours de chasse  
50 postes de tir, 110 lanceurs  
3 tours de haut vol  
1 fosse  
1 plate-forme

### DISCIPLINES

Parcours de chasse  
Fosse  
Compak Sporting  
Sanglier courant  
Coaching individuel

PARCOURS ADAPTÉS POUR TOUS, DÉBUTANTS,  
CHASSEURS ET COMPÉTITEURS

### JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE :

du LUNDI au DIMANCHE TOUTE L'ANNEE de 9H00 à 18H30  
Fermeture le mardi

Route de Bourges - RD940  
45720 COULLONS

Renseignements auprès de : Elisa

Tél. 02 38 29 20 75 - contact@chene-rond-shooting-club.com

[www.chene-rond-shooting-club.com](http://www.chene-rond-shooting-club.com)

NOS PARTENAIRES : **Perazzi** **POB** **LAFORTE**